

Hoerdt, le 3 avril 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025 A LA MAIRIE A 20 HEURES**

Date de la convocation : 24 mars 2025

transmise le : 24 mars 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

*Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,*

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIENDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER , Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH (départ à 21h30)

Étaient absents excusés : Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Gregory GANTER à partir de 21h30

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle EBERHARDT

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2025
3. Communications diverses
4. Rapport des commissions municipales.
5. Finances : approbation du budget primitif 2025.
6. Finances : fixation des taux d'imposition 2025
7. Finances : fongibilité des crédits
8. Finances : attribution de subventions
9. Travaux : avenants au marché
10. CCH : projet de rénovation des sanitaires
11. Vidéosurveillance du centre culturel et de la ZI
12. Achat d'un véhicule électrique pour le service des espaces verts
13. Travaux de rénovation de l'éclairage public 2025 - 2026
14. Stade de foot : Mise en conformité de l'armoire de commande de l'arrosage automatique
15. MAP : Mise en place de la signalétique (enseigne)
16. Travaux rue Heyler : validation de l'enfouissement fibre
17. Elections des représentants du Conseil Municipal à la Commission de Délégations des Services Publics
18. Foncier : achat de parcelles.
19. Culture : convention réseau bibliothèque et règlement intérieur
20. Divers

Monsieur Denis RIEDINGER, Maire ouvre la séance à 20 heures.

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Emmanuelle EBERHARDT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

### **3. COMMUNICATIONS DIVERSES**

Représentation des élus

- ✚ 21 mars : Madame STOLL et Monsieur le Maire ont participé à l'anniversaire de Madame GENTER (101 ans)
- ✚ 18 mars : Commission Finances
- ✚ 22 mars : Nettoyage de printemps
- ✚ 24 mars Commission Urbanisme

#### Point travaux

Monsieur Ganter informe que les travaux rue Heyler ont bien avancé, avec notamment la réalisation des premiers branchements.

Monsieur Wolff fait état des travaux au Centre Culturel et précise qu'il y a un retard dans la livraison des fenêtres, ce qui empêche l'électricien de poursuivre son intervention pour des raisons de sécurité. Il mentionne également que des personnes se sont introduites dans le centre, et que des mesures de sécurisation vont être renforcées.

Monsieur Ganter annonce que la commission de sécurité est intervenue à l'école élémentaire et que l'avis est favorable, sans aucune remarque à signaler.

#### **4. FINANCES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame Nathalie GRATHWOHL présente la proposition du budget primitifs 2025 dont les montants ont été arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du 18 mars 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	5 400 137.00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	12 657 785.66 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025

#### **5. FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 conformément au budget voté et à la proposition de la commission finance du 18 mars 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide du maintien des taux soit

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,08%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,28%
- cotisation foncière des entreprises : 15,13%
- taxe d'habitation : 12,31%

## **6. FINANCES : FONGIBILITE DES CREDITS**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Vu la délibération d'adoption à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la fongibilité des crédits soit :

- Pour l'exercice 2025, pouvoir procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

## **7. FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Après avis de la Commission des Finances du 18 mars 2025, et présentation de Madame Nathalie GRATHWOHL, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité attribue une subvention du syndicat des producteurs de fruits de Hoerdt d'un montant de 350 €

## **8. TRAVAUX DU CENTRE CULTUREL : AVENANTS AU MARCHE**

Ce point est ajourné et reporté au Conseil Municipal du 20 mai 2025

## **9. CENTRE CULTUREL PROJET DE RENOVATION DES SANITAIRES**

La commune souhaite procéder à la rénovation des sanitaires situés dans la partie culturelle du centre culturel et sportif. Il s'agit de :

Travaux sanitaires :

- Dépose de l'ensemble des appareils sanitaires
- Installation d'urinoirs à chasse d'eau automatique
- Fourniture et pose de nouveaux WC sans bâti support
- Remplacement des robinets de prise d'eau
- Renouvellement des équipements (distributeurs...)

Travaux de carrelage /revêtements de sol :

- Pose de faïence murale à hauteur de porte
- Réalisation d'un ragréage fibré
- Pose d'un revêtement de sol sur carrelage existant
- Fourniture de barres de seuil
- Remplacement des miroirs

Travaux de peinture :

- Remise en peinture des plafonds et hauts des murs
- Remise en peinture des portes et radiateurs

Travaux électriques :

- Installation de détecteurs de mouvement
- Remplacement des luminaires par des leds

Travaux de menuiserie :

- Remplacement de l'ensemble des poignées et serrures

Il est également proposé de rafraichir le couloir menant à la cuisine (peinture des murs et plafond, pose d'un revêtement de sol).

Le montant des travaux est estimé à 49 082,87 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de rénovation des sanitaires du Centre Culturel et autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations et à signer les marchés à venir.

## **10. VIDEOSURVEILLANCE DU CENTRE CULTUREL ET DE LA ZI.**

Il est envisagé d'installer un système de vidéoprotection au sein du centre culturel et sportif, afin de couvrir également le skate parc et le secteur des terrains de tennis ainsi que dans la zone industrielle.

Monsieur Taesch présente l'emplacement des différentes caméras dans la zone industrielle ainsi que leurs fonctionnalités.

L'UGAP, sera en charge de la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à :

- 83 054.05 € HT pour le centre culturel selon la répartition suivante :

Travaux de génie civil	32 492,47 €
Câblage, raccordements	10 380,17 €
Caméras et supports	10 324,08 €
Serveurs, PC, onduleur, licence et logiciels	13 268,63 €
Prestations intellectuelles	16 589,60 €
Montant total € HT	83 054,95 €
TVA 20%	16 610,99 €
Montant total € TTC	99 665,94 €

- 157 119.50 HT pour la ZI selon la répartition suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
UGAP	Travaux de génie civil	71 611,62 €
	Câblage, raccordements	16 817,78 €
	Caméras et supports	19 245,23 €
	Serveurs, PC, onduleur, licence et logiciels	49 444,87 €
	Montant total € HT	157 119,50 €
	TVA 20%	31 423,90 €
	Montant total € TTC	188 543,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité attribue le marché à l'UGAP et autorise Monsieur le Maire à signer les offres de prix, à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations administratives, et à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs.

#### **11. ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS**

Monsieur GANTER propose l'achat d'un nouveau véhicule pour la gestion des espaces verts. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prix pour l'acquisition d'un véhicule électrique multifonctions, équipé d'une benne et d'une citerne d'eau intégrée, destiné au service des espaces verts. Le coût estimatif de cet achat s'élève à 50 000 € hors taxes.

#### **12. TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2025 - 2026**

La commune de Hoerdt prévoit la rénovation de son éclairage public sur les années 2025 et 2026. Cette opération consiste principalement à mettre en conformité les armoires d'éclairage, à remplacer certains supports et luminaires, ainsi qu'à remplacer l'ensemble des sources lumineuses par des LED. Le coût estimatif des travaux s'élève à 812 148,85 € hors taxes.

Monsieur OTTMANN demande si tout le ban communal est concerné, Monsieur le Maire explique qu'il y aura plusieurs tranches et qu'il est prévu de mettre les armoires électriques en conformité ainsi que de remplacer les sources lumineuses par des LED là où elles ne le sont pas encore.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la rénovation de l'éclairage public 2025-2026, ainsi qu'à l'habiliter à signer le marché correspondant.

### **13. STADE DE FOOT : MISE EN CONFORMITE DE L'ARMOIRE DE COMMANDE DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE**

L'armoire de gestion de l'arrosage automatique des terrains de football est obsolète et nécessite une mise en conformité. Les devis sont en cours d'élaboration, et le montant des travaux est estimé à 25 000 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prix correspondante.

### **14. MAP : MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE (ENSEIGNE)**

Afin d'améliorer la visibilité de la Maison des Arts et du Patrimoine, la commune envisage d'ajouter une enseigne « MUSEE » sur le bâtiment, accompagnée d'un totem en acier corten situé côté trottoir. Des aménagements seront également réalisés pour faciliter l'ouverture des portes. Le montant estimé des travaux s'élève à 50 000 € TTC.

Les conseillers souhaitent que la luminosité de la placette du musée soit moins intense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prix correspondante.

### **15. TRAVAUX RUE HEYLER : VALIDATION DE L'ENFOUISSEMENT FIBRE**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Heyler, il est prévu, en complément des travaux d'enfouissement du réseau télécom, l'enfouissement de la fibre optique. Une offre de prix a été présentée par ROSACE pour un montant de 13 068,50 € hors taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prix correspondante.

### **16. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE DELEGATIONS DES SERVICES PUBLICS**

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre de procédures de délégation de service public. La délégation de service public est une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale (art.L 1121-3 du code de la commande publique).

Il y a donc lieu d'élire cette commission de D.S.P, qui serait constituée pour toute la durée du mandat municipal, pour l'ensemble des contrats de concession.

Ainsi, la commission est composée par le Maire, autorité habilitée à signer le contrat de concession, ou son représentant, président, et par cinq membres du Conseil municipal élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a élu

- 5 titulaires

Madame Nadia STOLL  
Madame Nathalie GRATHWOHL  
Madame Florence NOBLET  
Monsieur Daniel MISCHLER  
Madame Caroline OFFERLE

- et 5 suppléants

Monsieur Mathieu TAESCH  
Madame Caroline MAECHLING  
Madame Mélanie GRATHWOHL  
Madame Béatrice DEBRIE  
Madame Mélanie LALLEMAND

## **17. FONCIER : ACHAT DE PARCELLES**

Dans le cadre du projet d'extension de la gravière, des promesses de vente ont été signées afin que la commune acquière les parcelles cadastrées sous les numéros 19 et 24 de la section 69, situées en face de la gravière actuelle, pour une superficie totale de 14 hectares, 37 ares et 43 centiares.

En compensation, la SAFER a sollicité une surface de deux hectares de terres pouvant être exploitées par les personnes évincées. Elle propose à cet effet des terrains situés sur la commune de Weyersheim, pour un montant total de 18 575,98 € HT. À cela s'ajoutent des frais d'indemnisation pour la libération de la surface, s'élevant à 28 717,37 € TTC en faveur de la SAFER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve l'achat des parcelles à WEYERSHEIM Section 84 Parcelles 0001, 0002, 0004, 0005, et 0012
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

## **18. CULTURE : CONVENTION RESEAU BIBLIOTHEQUE ET REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la convention établissant les documents, l'animation, le suivi et la coordination au sein du réseau de bibliothèques, ainsi que sur le règlement intérieur de ce réseau.

## 19. DIVERS

### Urbanisme

Madame Nathalie GRATHWOHL informe des zones à urbaniser qui ont été déterminées lors la Commission Urbanisme

Il s'agit de cibler les zones d'étude environnementale pertinentes dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Les zones AU suivantes ont **déjà été urbanisées** :

- IAU1 : lotissement Hippodrome,
- IAUx1 : micro-zone d'activités,
- IAUx3 et IAUx3a : Eco Parc Basse Zorn.

Les zones AU suivantes inscrites dans le PLU sont à **conserver** :

- IAU2,
- IAU4,
- IIAU1.

### Agenda :

- 5 avril : remise des prix aux lauréats du concours du fleurissement au Lavoir avec une conférence de Monsieur CHARTON
- 12 et 13 avril : salon du jardin
- 18 avril : tournoi de foot
- 19 avril : chasse aux œufs au verger école
- 27 avril : courses hippiques
- 27 avril : marche gourmande
- 7 mai à 18h30 : Commémoration du 8 mai
- 8 mai : courses hippiques
- 10 mai : élection de miss et mister asperges
- 11 mai : fête des asperges
- 20 mai : Conseil Municipal à 19h